

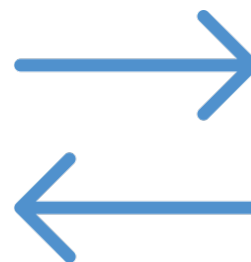
La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Établie en 1949 par l'Assemblée Générale des Nations unies pour fournir des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres avantages à son personnel et au personnel des organisations affiliées. Un régime de retraite à prestations déterminées, indépendant du rendement ou de la longévité, mais basé sur une formule précise.



25

ORGANISATIONS
AFFILIÉES



22

ACCORDS DE
TRANSFERT

Une Caisse en
pleine croissance

80,346

PRESTATIONS PÉRIODIQUES

+26% en 10 ans



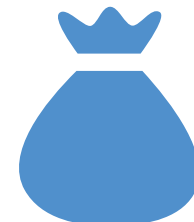
pour une valeur annuelle
de \$2.79 milliards

134,632

PARTICIPANTS

+11% en 10 ans

Total annuel des contribu-
tions versées par les em-
ployés et les employeurs:
\$2.85 milliards



La Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Administratrice des pensions, un comité des pensions du personnel pour chaque organisation membre et un secrétariat pour chacun de ces comités.

Le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les investissements de la CCPPNU supervise les investissements par le Bureau de la gestion des investissements.

Distribution des pensions efficace

91.2%*

des cas de droit à prestations initiaux sont traités dans un maximum de 15 jours



100%

des prestations périodiques payées dans le temps

*En date 30 septembre 2021.

Une Caisse solidement financée

VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS

\$87 milliards **



RATIO DE FINANCEMENT

107.1% ***

Le ratio de financement actuel est obtenu en divisant la valeur des actifs par la valeur actuarielle du cumul des prestations dues.

Un ratio dépassant 100% signifie que la Caisse se trouve dans une position solidement financée.

**En date juin 2021. Ce chiffre n'a pas encore été audité.

***En date 31 décembre 2019.

Stratégie 2021-2023

Simplifier l'expérience des clients



Moderniser les services des pensions



Un fort réseau de partenariat mondial

